

La Présidente

Saint-Ouen-sur-Seine, le 26 AVR. 2022

Réf. : CR/VP/JMV/JP/D22 -001357

**A l'attention de
Mesdames et Messieurs les proviseurs
des lycées publics franciliens**

Objet : Campus d'été 2022

Mesdames et Messieurs les proviseurs,

Le dispositif Campus d'été, impulsé par la Région Île-de-France à l'été 2020, vise à lutter contre le décrochage scolaire et à encourager la persévérance, tout en préparant la rentrée scolaire 2022. Retrouver le chemin du lycée pendant la période estivale est une occasion exceptionnelle de permettre aux élèves de se remobiliser, de renforcer les acquis et de développer des compétences transversales.

Ce dispositif, entièrement à votre main, vous permet de construire un programme pendant la période estivale en direction de tous les lycéens volontaires. Les partenaires de la Région peuvent être sollicités en juillet et en août pour enrichir les programmes d'intervention des lycées.

Afin de vous permettre de mener ces programmes, la Région remboursera à chaque lycée enregistré les frais liés à cette opération « campus d'été » dans la limite d'un plafond de 20 000€, cumulable avec le budget d'autonomie éducative francilien courant sur l'année scolaire. Les dépenses engagées par les établissements seront remboursées, sur facture, lors d'une Commission permanente au dernier trimestre 2022.

Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, je vous remercie de vous identifier auprès du Pôle Lycées via le téléservice « Campus d'été » (plateforme « mesdemarches », <https://mesdemarches.iledefrance.fr>) au plus tard le 6 juillet 2022. Sur cette préinscription, vous devrez préciser les dates d'ouverture de votre établissement durant la période estivale ainsi que le nombre maximum de jeunes qui seront accueillis. Les équipes du Pôle lycées vous accompagneront durant toute la période estivale pour mener à bien votre projet (campusdete@iledefrance.fr).

.../...

Conseil régional

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89

www.iledefrance.fr

Je vous adresse par avance mes plus vifs remerciements et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les proviseurs, l'expression de ma haute considération.



Valérie PÉCRESSE

Annexe :

Campus d'été 2022 – Guide d'utilisation du dispositif

Copie :

M. Christophe KERRERO, Recteur de la Région académique, Recteur de l'Académie de Paris et Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

Mme Charline AVENEL, Rectrice de l'Académie de Versailles

M. Daniel AUVERLOT, Recteur de l'Académie de Créteil